DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Grand-Nord

avril 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

www.justice.gouv.fr

La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) *direction du ministère de la Justice, est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs, civile comme pénale, et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.*

En outre, les services du secteur public de la PJJ concentrent leur intervention sur l'action d'éducation auprès des mineurs ayant commis des actes de délinquance et sur l'investigation, civile et pénale.

L'organisation territoriale de la PJJ repose sur ***9 directions interrégionales et 55 directions territoriales.*** *Environ 220 structures du secteur public et 1 086 du secteur associatif habilité et conventionné mettent en œuvre chaque jour les décisions des magistrats.*
En 2014, 136 091 mineurs ont été suivis par la PJJ toutes mesures et tous fondements juridiques confondus.

LES MISSIONS DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

- **Contribuer à l'élaboration** et à l'application des textes concernant la justice des mineurs dans les cadres pénal et/ou civil : projets de lois, décrets et textes d'organisation.
- **Apporter aux magistrats une aide** permanente à la décision, notamment par des mesures dites « d'investigation » permettant d'évaluer la personnalité et la situation des mineurs.
- **Mettre en œuvre,** principalement au pénal, les décisions des tribunaux pour enfants dans les 1 306 structures de placement et de milieu ouvert.
- **Assurer le suivi éducatif** des mineurs détenus.
- **S'impliquer** dans les politiques publiques et partenariales, concernant les questions sur la jeunesse.
- **Garantir** aux magistrats la qualité des établissements et services, du secteur public et du secteur associatif, par le contrôle, l'audit et l'évaluation de leur organisation et de leur fonctionnement.

UN CONSTAT

Un territoire peuplé

Avec **7 825 000 habitants**, le territoire de la direction interrégionale représente **12 %** de la population sur le territoire national.

Un territoire jeune

- Les moins de 20 ans représentent **26,3%** de la population (24,6% pour la France).
- **45%** des jeunes suivis ont moins de 16 ans, **31%** entre 16 et 18 ans, **23%** sont majeurs. **25%** sont des filles.

Un territoire qui agit

En 2015, **15 300** nouveaux jeunes sont entrés dans les services des secteurs publics et associatif. En moyenne, **8400** jeunes sont suivis par mois. **5%** sont placés hors de leur famille. La durée moyenne de prise en charge en milieu ouvert est de **11 mois**. Elle est de **3 à 6 mois** en placement judiciaire selon le type d'établissement. **95 mineurs détenus** bénéficient quotidiennement de l'intervention d'éducateurs de la PJJ.

DES RÉPONSES

3 régions administratives → *Nord/Pas-de-Calais*, *Picardie*, *Haute-Normandie*

5 directions territoriales

7 départements

71 juges des enfants → **21** tribunaux

La direction interrégionale Grand-Nord, dont le siège est à Lille, regroupe le Nord/Pas-de-Calais, la Picardie et la Haute-Normandie. **5 directions territoriales** coordonnent les établissements et services des **7 départements**, qui mettent en oeuvre les décisions de **71 juges des enfants** au sein de **21 tribunaux**.

Le dispositif de prise en charge (secteurs public et associatif) comprend : **68 services d'investigation et de milieu ouvert, 49 services ou établissement de placement judiciaire, 15 services d'activités de jour.**

Un **service éducatif en établissement pénitentiaire pour mineurs** (SEEPM) complète ce dispositif de prise en charge. À cela s'ajoutent **43 services** de compétences conjointes avec les conseils généraux. .

1300 postes d'agents du secteur public dont **1150** sur la fonction éducative, ainsi que 456 équivalents temps plein du secteur associatif habilité, sont attribués à la DIR pour mener à bien ces missions.

Le mot du DIR

Les professionnels de la **protection judiciaire de la jeunesse** agissent au quotidien au nom de l'éducabilité des jeunes, en s'attachant à ce que chacun acquière une citoyenneté pleine et active.
Pour chaque enfant et adolescent sous protection judiciaire, l'ambition est de garantir **un parcours judiciaire et éducatif de qualité, cohérent et adapté.**
A cet effet, les professionnels accompagnent le jeune et sa famille, dans la construction d'un projet de vie ouvert sur la société et le monde qui les entourent. En perspective : **une insertion sociale et professionnelle durable.**

DIRPJJ Grand-Nord
123, boulevard de la Liberté - CS 20009 - 59042 LILLE Cedex
03 20 21 83 50 03 20 21 83 69 dirpjj-grand-nord@justice.fr

L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE GRAND-NORD

Directeur interrégional | Christian Bastien | christian.bastien@justice.fr
Directeur interrégional adjoint | Philippe Reyrolle | philippe.reyrolle@justice.fr
Directeur des politiques éducatives et de l'audit I Jean-Louis DORIBREUX | jean-louis.doribreux@justice.fr
Directrice des ressources humaines | Dominique Destaerke | dominique.destaerke@justice.fr
Directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et immobilières David Lamblin | david.lamblin@justice.fr

5 DIRECTIONS TERRITORIALES

- **DTPJJ Nord (59)**
194 rue Nationale - CS 71213 - 59013 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 57 56 67 | Fax : 03 20 42 97 16 | **dtpjj-lille@justice.fr**

- **DTPJJ Pas-de-Calais (62)**
Résidence Sainte-Agnès - 2-4-6, rue Sainte-Agnès - 62000 ARRAS
Tél. : 03 21 21 29 70 | Fax : 03 21 21 29 79 | **dtpjj-arras@justice.fr**

- **DTPJJ Somme / Aisne (80/02)**
L'Arche de la Vallée des Vignes
49, avenue d'Italie - CS 59002 - 80094 AMIENS Cedex 3
Tél. : 03 22 80 54 55 | Fax : 03 22 80 54 56 | **dtpjj-amiens@justice.fr**

- **DTPJJ Oise (60)**
31, rue Desgroux - BP 607 - 60006 BEAUVAIS Cedex
Tél. : 03 44 45 41 66 | Fax : 03 44 45 65 71 | **dtpjj-beauvais@justice.fr**

- **DTPJJ Haute-Normandie (76/27)**
119, rue du Champ des Oiseaux - BP 4079 - 76022 ROUEN
Tél. : 02 32 08 30 90 | Fax : 02 35 71 77 09 | **dtpjj-rouen@justice.fr**